



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2021

La séance est ouverte à 20h50 sous la présidence de Frédéric BALARD, Maire.

Etaient présents : Frédéric BALARD, Marie JEANJEAN, Franck VIEILLEDENT, Marc POUDEROUS, Brigitte BEZAMAT, Stéphanie COSTES, Xavier GAUBERT, Jérémie GAYRAUD, Ségolène MALAVAL, Bastien TREMOLIERES-SERMET.

Étaient excusés : Dominique VILLANO

Secrétaire de séance : Ségolène MALAVAL

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2021

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 08 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

CREATION D'EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE - DE 2021_040

Le Maire, rappelle au Conseil Municipal que suite au départ d'un Adjoint Technique, après rupture conventionnelle :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique, en remplacement de l'Adjoint Technique qui a quitté nos services.

Le Maire, propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet à 09 heures par semaine, pour la fonction d'Adjoint Technique à compter du 11 octobre 2021.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 11 octobre 2021,

Filière : technique,

Cadre d'emploi : adjoint technique,

Grade : Adjoint Technique : - ancien effectif (1)

- nouvel effectif (1)

Les candidats devront justifier de niveau d'études, diplômes et d'une expérience professionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

VENTE PARCELLE A MONSIEUR ALBOUY - DE 2021_041

Vu la délibération DE_2021_032, du 14 avril 2021,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de Monsieur ALBOUY, demeurant à Castelmus - Commune de Castelnaud-Pégayrols, de procéder à un bornage afin de redéfinir l'emplacement précis des limites de sa parcelle n° AC 138 située en bordure de la voirie communale.

Le bornage ayant été réalisée avec l'assistance des Géomètres-Experts GRAVELLIER-FOURCADIER le 18 mai 2021, Monsieur le Maire propose la vente des parcelles au profit de Monsieur ALBOUY.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à la vente et de fixer le prix à 1 € le ca.

DEMANDE DE RUPTURE CONVENTIONNELLE D'UN ADJOINT TECHNIQUE - DE 2021_042

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de rupture conventionnelle exprimée par Madame Gaëlle GODEFROY, Adjoint Technique, reçue le 20 juillet 2021.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette rupture conventionnelle.

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A TITRE PROVISOIRE POUR LES DEUX ASSOCIATIONS DE CHASSE - DE 2021_043

Suite à la demande des deux associations de chasse, Monsieur le Maire propose, à titre provisoire, de mettre à disposition un local pour cette saison.

Par la suite, la Mairie envisagera une solution plus durable à condition que les deux sociétés s'engagent à la création d'une nouvelle société.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition provisoire du local.

ACCEPTATION DEVIS FAEXPRESS - DE 2021_044

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal différents devis pour le restaurant Lou Griffoul en provenance de la société FAEXPRESS :

- Un devis pour une machine à glaçon pour un montant total de 1 760,40 € TTC,
- Un devis pour une friteuse pour un montant total de 573,60 € TTC,
- Un devis pour un réfrigérateur pour un montant total de 3 037,20 € TTC.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les différents devis présentés par Monsieur le Maire et l'autorise à les signer.

VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES - CASTELNAU PEGAYROLS - DE 2021_046

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	00.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2183 - 86	Matériel de bureau et informatique	-600.00	
2184 - 12	Mobilier	-100.00	
2183 - 26	Matériel de bureau et informatique	700.00	
		TOTAL :	00.00
		TOTAL :	00.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

- *Afin d'attirer l'attention d'éventuels acquéreurs sur les parcelles toujours disponibles au lotissement Le Théron, le Conseil Municipal souhaite en faire la publicité sur le site Internet LEBONCOIN.*
- *Suite à la demande de Madame Yolande JEANJEAN, qui souhaite disposer des bacs à fleurs devant son habitation, le Conseil Municipal donne un avis favorable à sa demande à condition que cela n'empiète pas sur la voie publique.*
- *Les vitrines d'affichage étant endommagées à Castelmus ainsi qu'à l'école communale, le Conseil Municipal s'engage à en acquérir de nouvelles.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40.